
Avis d'appel à manifestation d'intérêt pour candidats Récipiendaires Principaux pour la mise en œuvre de la subvention sida conjointe Algérie/Tunisie (2024-2026) financée par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

1. Contexte

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une institution financière internationale, qui mobilise et investit plus de 4 milliards de dollars US chaque année à l'appui de programmes dirigés par des spécialistes locaux dans plus de 100 pays. En partenariat avec les autorités publiques, la société civile, les institutions techniques, le secteur privé et les personnes touchées par les trois maladies.

Une allocation conjointe pour la période 2023-2025 a été communiquée au mois de décembre 2022 par le Fonds mondial aux deux Country Coordinating Mechanism (CCM Algérie et CCM Tunisie) pour un montant global de US\$ 9,551,333. L'Algérie dispose jusqu'à décembre 2023 d'un financement de transition tandis que la Tunisie a une subvention « NFM3 » qui court jusqu'à fin décembre 2024.

Toutefois, pour consolider ces 2 financements en une subvention multi pays Afrique du Nord, le Fonds mondial a demandé qu'une requête conjointe soit présentée en 2023 pour une période de mise en œuvre allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. La requête sera rédigée sous la direction conjointe des deux CCM entre Juillet et Août 2023 et aura pour objectif d'appuyer la riposte contre le VIH/Sida dans les deux pays respectifs, avec un ciblage particulier sur les populations-clés et vulnérables. La mise en œuvre de la future subvention sera menée en étroite collaboration avec les Ministères de la Santé et les partenaires communautaires (ONG) des deux pays.

Dans la perspective de la mise en œuvre de cette requête (2024-2026) en cohérence avec les directives du Fonds mondial et dans l'attente de la mise en place imminente d'un comité conjoint, les deux CCM Algérie et Tunisie se proposent de lancer un appel international à manifestation d'intérêt à destination des organisations ou institutions internationales présentes dans les 2 pays souhaitant assumer les responsabilités de Récipiendaire Principal (RP).

Les présents termes de référence, ci-après, traduisent les modalités de choix du RP pour la durée de la subvention.

2. Objectif

Recruter un Récipiendaire Principal, pour la mise en œuvre de la subvention conjointe (Tunisie-Algérie) pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les attributions du Récipiendaire Principal, conformément aux directives du Fonds mondial, incluront (de manière non exhaustive), la redevabilité financière globale (gestion budgétaire, comptabilité, audit etc.), le suivi et le rapportage programmatique, la gestion et le suivi des achats/stocks de produits/équipements de santé et non santé, ainsi que la collecte et rapportage périodique des données (financières, programmatiques et logistiques).

En outre, le Récipiendaire Principal aura pour responsabilité i) la contractualisation et la supervision programmatique et financière des Sous-récipiendaires et ii) le décaissement périodique des fonds aux SR dans les deux pays. Le nombre final de SR par pays et leur sélection sera effectuée dans le cadre de la requête de financement ; à titre indicatif, il y a actuellement un total de 11 sous-récipiendaires dans les deux pays (dont 6 en Tunisie et 5 en Algérie).

Plus de détails, sur les modalités de mise en œuvre des subventions du Fonds mondial sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.theglobalfund.org/fr/funding-model/implementation/>.

3. Critères de sélection

L'appel à candidatures de RP, en attendant la mise en place du comité conjoint qui sera chargé du recrutement, sera lancé par les deux CCM (Tunisie -Algérie). Ce comité conjoint se chargera de conduire le dépouillement des dossiers ainsi que leur interview qui sera axée sur l'expérience, les capacités organisationnelles et opérationnelles des organisations et institutions internationales postulantes. L'analyse portera sur les domaines suivants :

- Gestion financière ;
- Capacités institutionnelles, de gouvernance et mise en œuvre programmatique ;
- Capacités d'achats et de gestion des stocks ;
- Capacités de suivi & évaluation de la subvention.
- Capacités en communication

L'analyse i) des coûts proposés de fonctionnement les plus détaillés possibles et ii) des modalités de mise en œuvre sera prise en compte dans l'évaluation des candidatures. Les candidats sont notamment encouragés à maximiser l'efficience des coûts par le biais de ressources domestiques, tout en apportant une valeur ajoutée régionale et en mutualisant les ressources entre les deux pays là où cela est possible. Une démarche qui maximise l'appropriation nationale et le renforcement des capacités et résilience au-delà de l'aide des acteurs communautaires sera également attendue. Le comité conjoint partagera, à chaque étape du processus, les documents produits aux deux CCM pour information. Ce comité, ainsi que le RP sélectionné, seront invités aux AG des deux CCM pour présenter leur rapport pour approbation à la majorité absolue.

Il convient de signaler aux organisations et institutions internationales intéressées qu'en plus de l'examen des documents énumérés ci-dessus, une évaluation des capacités du postulant retenu sera réalisée par l'équipe Pays du Fonds mondial.

4. Profil des soumissionnaires

Dans le souci d'une appropriation régionale, peuvent soumissionner les institutions et organisations internationales qui sont légalement présentes dans les deux pays (Tunisie et Algérie) et disposant d'une légitimité avérée et d'une forte expérience dans le secteur de la santé (notamment dans la lutte contre le VIH/Sida) et la collaboration avec la société civile, particulièrement avec les populations clés et vulnérables au VIH/sida.

5. Critères de qualification

- a. Être une organisation ou institution internationale présente et disposant de la reconnaissance légale et administrative auprès des deux autorités nationales compétentes et ayant une bonne connaissance des systèmes de santé algérien et tunisien.
- b. Avoir une expérience dans la gestion de grands programmes financés par des donateurs internationaux
- c. Disposer de solides références dans les domaines de la santé notamment dans la mise en œuvre des activités de renforcement des systèmes de santé et/ou des activités de lutte contre le VIH/Sida, ciblant en particulier les populations-clés et vulnérables ;
- d. Disposer d'une capacité financière autonome¹ et de moyens matériels adéquats à la réalisation de la mission (matériel informatique, matériel roulant, immobiliers, ...)
- e. Disposer de capacités et de compétences requises pour la gestion du système d'approvisionnement (planification, achats, stockage et distribution) et des achats inscrits dans le plan d'action de la subvention (médicaments, matériel, équipement...) conformément aux principes, procédures et règlements régissant les marchés publics et les politiques d'achat des deux pays et aux politiques d'achats et des stocks du Fonds mondial, notamment la politique d'assurance qualité pour les produits pharmaceutiques et sanitaires.
- f. Disposer d'un manuel de procédures de gestion administrative et financière et de compétences dans la gestion financière, de préférence avec les outils déjà utilisés dans les pays et par le Fonds mondial.
- g. Être en mesure d'utiliser la plateforme wambo.org qui est une solution d'achat groupé en ligne recommandée par le Fonds mondial pour les partenaires de mise en œuvre et pour gérer les approvisionnements.
- h. Être en mesure de se conformer aux politiques et procédures du FM, y compris le Règlement relatif aux subventions² (2014) (*Global Fund Grant Regulations* (2014)).
- i. Avoir des compétences dans les domaines de Suivi & Evaluation (collecte, d'enregistrement et d'analyse des données programmatiques).

¹ Y compris capacité à ouvrir un compte bancaire séparé et effectuer des transferts aux différentes parties prenantes locales.

² https://www.theglobalfund.org/media/5682/core_grant_regulations_en.pdf

- j. Avoir les capacités d'établir et de maintenir des partenariats et de collaborer avec des organisations gouvernementales y compris les services et directions des ministères de la santé concernés des deux pays, les organisations non gouvernementales et communautaires, l'agent local du FM, le gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial, le comité conjoint, les CCM nationaux ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers ; et
- k. Collaborer d'une manière étroite avec les comités nationaux chargés de suivi stratégique des subventions pays (Tunisie, Algérie) afin d'établir les tableaux de bord (Dashboard) pouvant renseigner les CCM nationaux sur l'état d'avancement des subventions pays.

6. Dossier de candidature

Les candidats à cet avis à manifestation d'intérêt, devront adresser aux deux coprésidents du comité conjoint (Président CCM-Algérie et Président CCM Tunisie) une lettre de candidature. Cette lettre doit être accompagnée des documents suivants en un seul volume :

- a) Une lettre de motivation justifiant l'intérêt à vouloir exécuter cette prestation ;
- b) Une fiche signalétique de l'organisation en trois pages maximum (mentionnant notamment les ressources humaines avec leurs profils techniques, les capacités financières propres ou mobilisées auprès des partenaires, les capacités logistiques, la cartographie de déploiement de l'organisation à ce jour).
- c) Une copie certifiée du document établissant l'existence légale de l'agence/ Institution/ organisation ;
- d) Les deux derniers rapports annuels d'activités et d'audit de l'institution/organisation ou s'il s'agit d'un consortium, les rapports annuels d'activités et d'audit des différentes parties prenantes avec une attention particulière sur les activités dans le cadre de projets gérés pour d'autres bailleurs de fonds ;
- e) Fournir au moins deux références des prestations similaires dans les domaines de la santé et de la lutte contre le sida notamment en milieu communautaire. Chaque référence doit être accompagnée par une copie de l'extrait du contrat et de l'attestation de bonne exécution. Les CCM se réservent le droit d'exclure toute candidature jugée non-conforme au regard des prérequis documentaires ci-dessus.
- f) Description / liste des outils (systèmes, manuels) de gestion : Finances/comptabilité, administration, achats et stocks, opérationnel, suivi et évaluation³ ;
- g) Une description de l'offre illustrant techniquement la manière dont l'institution/organisation compte mettre en œuvre les interventions dans le temps, incluant notamment :
 - a. Stratégie et modalités de mise en œuvre / mode de fonctionnement pour l'exécution de la mission

³ Ceux-ci seront à mettre à disposition ultérieurement dans le cadre d'une éventuelle évaluation finale.

- b. Coûts prévisionnels relatifs à cette stratégie notamment les frais RH et de fonctionnement directs et indirects, en tenant compte du montant indicatif de US\$ 9,551,333 annoncé par le FM pour les deux CCM Algérie et Tunisie).
- c. Liste et CVs des personnels dédiés au projet, si disponible.

7. Dépôt des dossiers

Tout candidat intéressé transmettra par mail son dossier – avec mention : « Appel à manifestation d'intérêt RP » **au plus tard lundi 24 juillet 2023 à 12h00** aux adresses suivantes :

Pour le CCM Tunisie : Candidature.RP@ccmtunisie.org.tn

Pour le CCM Algérie : ccmalgerie.2024.2026@gmail.com

Local Fund Agent: sahar.belhadj.youssef@pwc.com

1. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des Secrétariats des deux CCM :

Secrétariat du CCM Tunisie : +216 71230396 ou sur le site Web du CCM-Tunisie www.ccmtunisie.org.tn

Secrétariat du CCM Algérie : +213 770 823 279 ou sur l'adresse courriel du CCM Algérie : dib.houria.ccmalgerie@gmail.com

Notes d'information

- a) Cet appel s'adresse à toutes les organisations et institutions non gouvernementales internationales qui disposent des capacités avérées suscitées et pouvant garantir la gestion administrative et financière, les approvisionnements et la gestion des stocks, le suivi-évaluation et le renforcement des capacités des structures appuyées.
- b) La durée de la mission du Récipiendaire Principal (RP) est de trois (03) ans. Cependant, il sera évalué chaque année et la reconduction de sa mission sera subordonnée à une évaluation des performances jugée acceptable par la tutelle du projet en accord avec le Fonds mondial.
- c) Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse résulte d'une pondération des notes technique et financière selon une répartition de 60% pour l'offre technique et 40% pour l'offre financière. Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 80 points sur l'évaluation technique seront considérés pour l'évaluation financière.
- d) Le candidat présélectionné par le comité conjoint sera présenté au FM dans la requête de financement.
- e) Le comité conjoint se réserve le droit de proposer, sous réserve que les critères soient satisfaits et en conformité avec cet avis d'appel, un autre candidat au FM dans le cas où la sélection du RP ne serait pas finalisée.

- f) La sélection du RP est finalisée à la signature de l'accord relatif à la subvention avec le FM et cet appel d'offres ne constitue en aucun cas un engagement légal ni du comité conjoint ni du Fonds mondial.